



**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 A 19 H 00**

**PRESIDENCE** : M. David DESPAX, maire

**De 19 h 00 jusqu'à 19 h 19 :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Bernadette FRANCES, conseillère municipale ; M. Jean-Luc TIXIER et M. Florian CHANET conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Claudine HUGUET ; Mme Sophie VANNEREAU conseillères municipales ; M. Damien PETIT, conseiller municipal.

Date de convocation : 8 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de conseillers municipaux votant à l'intégralité des délibérations : 7

**A partir de 19 h 19, lors du début d'exposé de M. le Maire sur la rentrée scolaire et l'ouverture d'une troisième classe, à l'arrivée de M. Damien PETIT :**

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mme Bernadette FRANCES, conseillère municipale ; M. Jean-Luc TIXIER, M. Damien PETIT et M. Florian CHANET conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Claudine HUGUET ; Mme Sophie VANNEREAU conseillères municipales.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023
2. Avenant à la Convention Territoriale Globale
3. Ouverture d'une troisième classe
4. Projet cantine : fin des travaux
5. Projet city-stade
6. Valorisation des déchets
7. Bilan de la fête patronale
8. Festivités de fin d'année
9. Questions diverses

Madame Amandine LOPEZ a été désignée secrétaire de séance.

---



## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2023

M. le Maire demande si des membres du conseil municipal ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 qui leur a été transmis.

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2 – AVENANT A LA CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE

M. le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Plaine Limagne (CCPL) a demandé aux conseils municipaux d'autoriser les maires à signer les futurs avenants à la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Conseil municipal l'avait autorisé à signer la CTG de la CCPM pour la période 2021-2024. Aujourd'hui, un avenant est nécessaire. Pour éviter de délibérer à chaque nouvel avenant, la CCPL invite donc le Conseil municipal à donner une autorisation générale de signature au maire pour tout avenant ou document ultérieur relatif à cette CTG.

M. le Maire rappelle en quoi consiste la CTG.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la CCPL qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La CAF apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département. Ainsi, la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé qui facilite la définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions avec les 7 axes suivants : parentalité ; petite enfance ; jeunesse ; mobilité ; cadre de vie ; accès aux droits ; communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise M. le Maire à signer tout avenant et tout document inhérent à la CTG 2021-2024.

## 3 – OUVERTURE D'UNE TROISIEME CLASSE

M. le Maire expose à l'assemblée que suite au conseil d'école du troisième trimestre, Mme Julie CHARLAT, directrice de l'école, a émis une crainte sur les effectifs. Il lui paraissait difficile d'assurer un enseignement de bonne qualité à 47 élèves répartis dans deux classes, chacune à multi-niveaux.

M. le Maire a donc saisi le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sous couvert de Mme Corinne SANCIER, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription Riom-Limagne, pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire. La demande a été accordée. Un nouvel enseignant prendra ses fonctions à partir du 20 septembre 2023.

A partir du jeudi 21 septembre, les 47 élèves seront répartis comme suit, sachant qu'à la rentrée des vacances de Toussaint, a priori, deux nouveaux élèves arriveront portant l'effectif total à 49 élèves.

- classe maternelle (petite, moyenne et grande section) : 15 élèves
- classe des CE1 et CE2 : 17 élèves
- classe des CP, CM1 et CM2 : 15 élèves



Concernant les services périscolaires, M le Maire donne la parole à Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe, déléguée aux affaires scolaires.

Le nombre d'élèves fréquentant la garderie et la cantine est en progression chaque année. Or, les services périscolaires sont de la responsabilité de la commune qui doit veiller à ce que le service soit effectué dans des conditions qui assurent la sécurité et le bien-être des enfants. Il n'existe cependant aucun texte réglementant le nombre d'enfants maximum en cantine et garderie pour un adulte encadrant.

A l'heure actuelle, une moyenne de 35 à 40 enfants sont à la cantine chaque jour avec les deux agents. La garderie est assurée par un seul agent, qui peut être amené à encadrer jusqu'à une vingtaine d'enfants sur certains créneaux davantage fréquentés (avant l'entrée en classe le matin, vers 8 h 30 ; et à la sortie le soir, entre 16 h 30 et 17 h 00). Il est clair que l'encadrement mériterait d'être renforcé.

Il y aurait donc lieu de réfléchir au recrutement d'une troisième personne pour seconder le personnel déjà en place. Il lui serait demandé de venir en trois fois, à la garderie du matin à 7 h 30, entre 12 h et 13 h 30 pour la cantine, et à partir de 16 h 30, pour la garderie du soir.

Afin d'affiner le profil du poste qui sera mis en jeu et le modèle qui sera suivi dans le recrutement, M. le Maire demande un délai de réflexion. Il réunira à l'occasion la commission RH pour concertation et évaluation de l'impact de ce poste sur le budget communal. L'objectif est de pouvoir délibérer et prendre une décision ferme lors du prochain conseil.

#### **4 – PROJET CANTINE : FIN DES TRAVAUX**

M. le Maire expose à l'assemblée que la réception des travaux a été repoussé plusieurs fois. La date prévue le 15 septembre 2023 est prolongée au 22 septembre car les essais du système de chauffage électrique ne peuvent se faire qu'à partir du 20 septembre compte tenu du démarrage du compteur LINKY qui sera effectif le 19 septembre. Il précise que cette réception fera l'objet d'une liste de réserves sur des points mineurs mais qui seront tout de même à régler par les entreprises en coordination avec le maître d'œuvre et les bureaux d'études.

A la suite de cette réception, le cuisiniste pourra intervenir pour installer le mobilier et les appareils de l'office.

La cantine scolaire devrait donc être opérationnelle au plus tard à la rentrée des vacances de Toussaint.

#### **5 – PROJET CITY-STADE**

M. le Maire donne la parole à M. Damien PETIT, conseiller municipal, qui suit le dossier.

M. Damien PETIT a négocié un devis avec l'entreprise PARTENAIRE EQUIPEMENT de Chamalières pour la fourniture d'un terrain multisports d'un montant de 46.040,00 € H.T. composé comme suit :

- terrain avec gazon synthétique de 22,60 m X 12,33 m
- buts combinés football/basket et poteaux avec filet volley/tennis/badminton
- 2 mini buts de football brésiliens
- 1 but de basket tourné vers l'arrière
- accès aux personnes à mobilité réduite



Par ailleurs, il a reçu l'architecte paysagiste le 15 septembre 2023 qui attend la décision des élus sur le choix des jeux pour l'aire dédiée aux enfants. Il présente à l'assemblée plusieurs options de composition de jeux de cette aire. Le Conseil municipal opte pour trois structures : une balançoire « nid d'oiseaux » ; une tyrolienne ; une « cage en bois avec toboggan ».

L'architecte paysagiste sera donc en mesure d'élaborer un plan en 3 dimensions qui sera soumis pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France avant le dépôt du permis d'aménager.

Les travaux seront engagés en cours de premier semestre 2024 sous réserve de l'obtention de la subvention de la Région et de l'obtention du permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise PARTENAIRE EQUIPEMENT d'un montant de 46.040,00 € qui sera donc accordé sous réserve de l'obtention des subventions.

## **6 – VALORISATION DES DECHETS**

M. le Maire expose à l'assemblée que le SBA avait procédé à une enquête auprès des habitants pour connaître le nombre de personnes intéressées par un composteur partagé. 7 foyers ont répondu qu'ils étaient intéressés. Il y a lieu maintenant de déterminer une zone d'implantation de ce composteur.

Le plus judicieux serait d'installer le composteur à proximité de la cantine, qui se trouve au cœur du bourg, ce qui permettrait par ailleurs d'y déposer au quotidien les déchets des repas des enfants. Après l'installation de l'équipement, il est prévu d'assurer une formation aux personnes intéressées par l'usage de ce composteur. D'autres foyers pourront rejoindre la démarche à tout moment.

## **7 – BILAN DE LA FETE PATRONALE**

M. le Maire remercie tous les bénévoles notamment Messieurs Jean-Luc TIXIER, conseiller municipal, et Corentin AYGLON, deuxième adjoint, qui très tôt le dimanche matin étaient au labour pour démarrer le barbecue.

140 personnes ont participé au repas dont 110 adultes et 30 enfants.

Le coût total de la fête patronale pour le budget communal (repas et animations) sera d'environ 2.500,00 €.

## **8 – FESTIVITES DE FIN D'ANNEE**

M. Saïd MOURTADA, premier adjoint, en charge des affaires socio-culturelles récapitule les festivités à venir :

- dimanche 24 septembre : vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes de Montpensier
- samedi 11 novembre : cérémonie de la commémoration de l'armistice au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur offert par la Commune

Le CCAS va reconduire le repas des personnes de plus de 65 ans en décembre. Une réunion du CCAS et du comité consultatif social aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 5 octobre.

M. Saïd MOURTADA souligne que l'association Culture et Nature créée l'année passée est très active. Elle a organisé cette année trois manifestations : la fête médiévale ; une visite du château



d'Effiat ; une pièce de théâtre. Des conférences sont prévues dans l'automne sur divers thèmes : les volcans (28 octobre) ; les arbres (25 novembre) ; les cucurbitacées (31 octobre). A noter aussi, que l'association Culture et Nature octroie à tous les jeunes de Montpensier une aide de 10 € sur leurs inscriptions à des clubs sportifs ou culturels.

## 9 – QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Lotissement « Le Fugeat » :

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il reporte à une prochaine séance de conseil municipal la délibération sur la rétrocession des parties communes à la Commune car il est en attente d'un rendez-vous avec les services de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) prévu le 28 septembre 2023. Si le Conseil municipal accepte la rétrocession, il conviendra de fixer un prix, ce sur avis préalable des domaines.

### 2 – Parcelle agricole mise en location par la Commune :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Luc TIXIER, agriculteur bientôt en retraite, qui résilie le bail avec la Commune concernant la parcelle YD N°27 sise « Les Courtades », ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Sachant qu'un autre agriculteur va également résilier son bail pour cause de retraite, M. le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux règles d'attribution des parcelles aux nouveaux preneurs intéressés.

### 3 – Echo de la Butte :

M. Saïd MOURTADA, premier adjoint, informe l'assemblée que le prochain Echo de la Butte sera édité fin octobre avec notamment les sujets suivants : achèvement de la cantine scolaire ; projet de city-stade ; ouverture d'une troisième classe ; composteur partagé avec l'obligation pour les ménages de déposer les déchets organiques en composteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; projets de travaux de voirie.

### 4 – Voirie

M. Corentin AYGLON, troisième adjoint, délégué à la voirie, informe l'assemblée que des travaux vont être nécessaires chemin des Claux car ce secteur résidentiel est victime d'inondations en cas de forts orages. Un devis va être demandé. Par ailleurs, il y aura lieu de prévoir aux budgets des trois années à venir, la remise aux normes du réseau d'eaux pluviales, notamment rue du Fugeat. Il précise qu'aucun aménagement de grande envergure ne sera prévu sur ces voies ; les travaux se limiteront au réseau d'eaux pluviales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Président de séance,  
Le Maire,  
David DESPAX

La secrétaire de séance,  
Amandine LOPEZ